

Municipalité d'Yamachiche



366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
819 296-3795
hoteldeville@yamachiche.ca
www.yamachiche.ca

Novembre 2015

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

Concitoyennes,
Concitoyens,

En conformité avec le Code municipal du Québec, article n° 955, j'ai le plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Yamachiche, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption.

Ce rapport informe sur :

- Les derniers états financiers et le dernier rapport du vérificateur;
- Le dernier programme triennal d'immobilisations;
- Les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du budget 2016 et du plan triennal 2016-2017-2018.

RETOUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2014

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, l'excédent de fonctionnement de cet exercice s'est soldé à **345 882 \$**.

Au 31 décembre 2014, le surplus accumulé consolidé se chiffrait à **1 247 125 \$**. De ce montant, **509 580 \$**, en surplus accumulé, a été affecté au budget 2015 comme suit :

Aqueduc :	119 126 \$
Administration :	390 404 \$

Au 31 décembre 2013, l'endettement à long terme de la Municipalité était de **2 050 023 \$**. En 2014, un remboursement de 522 616 \$ a été effectué et la dette, au 31 décembre 2014, est rendue à **1 527 407 \$**.

Cette dette se fractionne comme suit :

Aqueduc rue Desaulniers <i>(Remboursé à 100 % capital + intérêts annuellement par le gouvernement, et ce, par l'intermédiaire du programme PRECO)</i>	469 200 \$
Assainissement des eaux usées	1 807 \$
Enfouissement des réseaux câblés : part de la Municipalité	105 000 \$
Enfouissement des réseaux câblés : part du MRNF	595 400 \$
Rénovations majeures de la caserne en 2008 et camion incendie, année 2008	188 400 \$
Camion incendie no 2, année 2013	167 600 \$

En ajoutant à cet endettement total net à long terme les quotes-parts des autres organismes, soit la MRC de Maskinongé, **213 947 \$**, et la Régie d'aqueduc de Grand Pré, **379 336 \$**, nous obtenons ainsi, au 31 décembre 2014, un endettement total à long terme consolidé de **2 120 690 \$**, ce qui représente une dette totale nette à long terme consolidée de **738,66 \$**, par habitant, soit une baisse de 174,73 \$.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2014

Le rapport annuel du vérificateur Denis Villeneuve de la firme Aubé Ancil Pichette et associés, pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2014, a été produit sur la base d'un audit. Ce même rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Yamachiche au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le plan triennal 2014-2015-2016 prévoyait pour l'année 2015, des dépenses de l'ordre de 200 000 \$ de travaux en immobilisations.

Voici les principales dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2015 :

- Équipements réseau aqueduc alimenté par Saint-Barnabé;
- Équipements informatiques;
- Pluvial rue Gérin-Lajoie;
- Jeux d'eau;
- Réfection ch. des Petites-Terres;
- Réfection avenue Saint-Thomas;
- Appareils respiratoires incendie;
- Éclairage DEL;
- Plusieurs ponceaux importants;
- Wi-Fi parc.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS – 2015

Sur un budget de **6 228 420 \$** adopté en décembre 2014, l'analyse des résultats pour l'exercice 2015 nous permet d'anticiper un surplus opérationnel de près de **200 000 \$** attribué en grande partie à des revenus supplémentaires provenant des droits de mutation, de taxes générées par de nouvelles constructions, des rénovations résidentielles et commerciales ainsi que sur des projets non réalisés qui étaient reliés à l'obtention de subventions gouvernementales.

La dette à long terme sera, quant à elle, diminuée en 2015 de **160 300 \$**.

Nouveaux emprunts :	TECQ part provincial	251 900 \$
	Travaux avenue Saint-Thomas	180 300 \$

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le règlement numéro 364 établit la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil municipal pour 2015.

Sur une base annuelle, le maire aura reçu, en 2015, une rémunération totale de **13 310 \$** et les conseillers auront reçu une rémunération totale de **4 437 \$**. Ces sommes incluent une allocation de dépenses non imposable fixée par la loi.

De plus, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçoivent **50 \$** par présence à une réunion dûment convoquée. Le délégué à la Régie d'aqueduc de Grand Pré reçoit **71 \$** par réunion.

Comme membre du conseil de la MRC, le maire de la municipalité d'Yamachiche aura reçu de la MRC pour ses présences au conseil des maires, au comité administratif, au conseil d'administration du CLD, au comité de sécurité publique et comme préfet suppléant **12 364 \$**.

LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS – 25 000 \$ ET PLUS

Entreprise	Montant	Description
Béton Bellemare Louiseville Inc.	1 949 415 \$	<i>Contrat de déneigement 5 ans</i>
GSDM Gestion Sanitaire David Morin	159 341 \$	<i>Contrat vidanges 2 ans</i>
Maskimo Construction	169 721 \$	<i>Réfection pavage</i>
Excavation Yvan Plante & Fils Inc.	161 572 \$	<i>Divers travaux voirie-aqueduc et égouts</i>
Les Entreprises Doménik Sigouin Inc.	156 306 \$	<i>Pluvial rue Gérin-Lajoie</i>
Services Techniques Incendie provincial Inc.	100 152 \$	<i>Appareils respiratoires</i>
Tessier Récréo-Parc Inc.	96 427 \$	<i>Jeux d'eau</i>
GéniCité	65 568 \$	<i>Surveillance et ingénierie</i>
Emco Corporation	60 624 \$	<i>Pièces et accessoires travaux publics</i>
Wolseley Canada Inc.	48 777 \$	<i>Pièces et accessoires travaux publics</i>
Transport Bellemare International	48 578 \$	<i>Travaux voirie</i>
Béton Bellemare Louiseville Inc.	40 939 \$	<i>Travaux voirie</i>
Agrivert Coopérative Agricole Régionale	40 553 \$	<i>Pièces et accessoires travaux publics</i>
André Lord	39 353 \$	<i>Contrat pelouse 2014-2015 et aménagement piste BMX</i>
Westburne	39 246 \$	<i>Luminaires DEL</i>
Construction et Agrégats Lessard	37 616 \$	<i>Travaux voirie</i>
Les Entreprises Delorme	37 178 \$	<i>Forage aqueduc (jeux d'eau et Canton Sud)</i>
Groupe Ultima Inc.	35 719 \$	<i>Assurances générales</i>
Tremblay Bois Migneault Lemay	28 445 \$	<i>Divers honoraires professionnels</i>
Les Excavations Lemyre et Fils Inc.	26 864 \$	<i>Travaux voirie</i>

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Le plan triennal mettra l'accent sur la poursuite des programmes d'entretien de nos infrastructures concernant l'aqueduc, les égouts, l'asphaltage, les parcs, etc.

LE BUDGET 2016

Nous avons comme toute municipalité à composer avec des coupures gouvernementales ainsi que des augmentations de coûts. Le taux de taxation et les tarifs pour les différents services ne devraient pas augmenter pour 2016. Les montants nécessaires pour équilibrer notre budget seront puisés dans nos surplus accumulés.

CHANGEMENT AU NIVEAU DE LA TAXE D'EAU

Comme vous le savez, tous les résidents, commerces, industries et institutions de Yamachiche sont équipés de compteurs d'eau. Cette situation particulière est en grande partie liée au fait qu'il n'y a pas de source d'eau potable adéquate sur le territoire de la municipalité, la forçant ainsi à se procurer de l'eau auprès de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, dont nous sommes membre fondateur, et de la Municipalité de Saint-Barnabé.

Nous avons instauré, il y a quelques années, des mesures pour rendre plus efficace et moins coûteuse la gestion des compteurs d'eau. Par exemple, nous sommes fiers de souligner que près de 20 % des lectures sont désormais transmises par Internet, sans oublier toutes celles transmises par d'autres méthodes.

Depuis presque toujours, l'eau est facturée sur la base d'estimations de la consommation de l'année à venir. Cette méthode nécessite de trop nombreuses heures de calculs et nécessite que des ajustements soient faits en cours de route pour les cas où les estimations auraient été trop élevées. En temps normal, chaque compte de taxes de 2016 aurait dû inclure un montant estimé pour la consommation de 2016.

Toujours dans l'esprit de rendre les choses plus efficaces et d'économiser un nombre important d'heures de travail, le conseil a décidé de changer les choses et de ne plus facturer d'avance l'eau à être consommée. Ainsi, le prochain compte de taxes inclura seulement le minimum d'eau ainsi qu'un ajustement avec la lecture réelle de la consommation en plus ou en moins.

Finalement, notez que les très gros preneurs qui consomment plus de la moitié de l'eau ne sont pas touchés par ce changement, car ils seront facturés aux trois (3) mois et cette procédure ne changera pas.

CONCLUSION

Pour toute question sur cet exposé concernant la situation financière ou pour tout autre sujet, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous invite également à suivre l'actualité municipale sur notre bulletin ou sur notre site Internet.

Bienvenue à nos séances publiques.

Michel Isabelle
Maire

Avis public :

Vous est par la présente donné par la soussignée Linda Lafrenière, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche.

- À l'effet que le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche adoptera les **prévisions budgétaires 2016**, les taux d'imposition et la période d'exigibilité à sa séance extraordinaire du lundi 21 décembre 2015;
- À l'effet qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 21 décembre 2015, le **règlement portant le numéro 415** sera adopté concernant le taux d'imposition 2016 des taxes et licences de la Municipalité d'Yamachiche;
- À l'effet qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 21 décembre 2015, le **règlement portant le numéro 416** sera adopté concernant l'exigibilité des taxes de la Municipalité d'Yamachiche.

Toutes les personnes intéressées peuvent assister à la séance extraordinaire du lundi 21 décembre 2015 qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche à 20 h.

Donnés à Yamachiche, ce lundi 16 novembre 2015.